



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 10 août 2011 à 19 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Claude Canuel, maire de Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres sont tous présents et forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière et monsieur Olivier Banville directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance, vérification des présences et renonciation à l'avis de convocation;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
 - 3.1 Suivi des travaux et Avenants de modification 1, 2 et 3;
 - 3.2 Certificat de paiement à Duotech Construction pour la période du 27 juin au 22 juillet 2011 au montant de 68 475,57 \$ plus les taxes applicables;
 - 3.3 Facturation – Travaux mise aux normes;
 - 3.4 Constat d'infraction – alarmes non fondées;
 - 3.5 Facturation CFE;
 - 3.6 Local vacant au 156, rue Soucy – (mise aux normes – rénovation);
 - 3.7 Facturation taxes 2010-2011 – locataires;
 - 3.8 Baux de location – clause affichage et stationnement;
- 4- Édifice MRC (145, rue Soucy) :
 - 4.1 Vente – orientations;
 - 4.2 Programme d'entretien préventif du système d'alarme incendie;
- 5- Mandat au directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme pour l'embauche du candidat recommandé par le comité de sélection pour le poste de conseiller en environnement et aux cours d'eau – remplacement d'un congé de maternité;
- 6- Projet de règlement 218-3-2011 modifiant le règlement numéro 218-2003 et ses amendements déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats pour le compte de la MRC de Matane;
- 7- Mandats pour support technique et autorisation signatures entente de services :
 - 7.1 Groupe AIM – projet d'étude du potentiel de développement récréotouristique de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;
 - 7.2 Groupe Nyctale – projet d'élaboration d'un plan de protection de l'eau à la source pour la municipalité de Les Méchins;
- 8- Bail avec Guimont, Diane et als. Re : Affichage panneau MRC;
- 9- Dossier – Service génie civil – orientations;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

- 10- Dossier – Transport adapté – orientations;
- 11- Quai Les Méchins;
- 12- Orientations – séance du 17 août 2011 – projet d’ordre du jour;
- 13- Période de questions;
- 14- Varia;
- 15- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 446-08-11

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION À L’AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, acceptent de renoncer à l’avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Coté et résolu à l’unanimité :

DE renoncer à l’avis de convocation et de tenir une réunion extraordinaire du comité administratif de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 447-08-11

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont renoncé à l’avis de convocation et pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l’unanimité :

D’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 448-08-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SUIVI DES TRAVAUX – AVENANT DE MODIFICATION N^o 1

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance de l’avenant de modification n^o 1 préparé par la firme Jean Dallaire architectes, de même que des documents annexés en lien avec les directives de modifications;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont recommandées et approuvées par les professionnels au dossier, l’architecte Jean Dallaire et l’ingénieur Thomas Coulombe de DESSAU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l’unanimité :

QUE le comité administratif autorise l’avenant de modification numéro 1 au contrat avec l’entreprise *Duotech Construction inc.*, pour un montant de 20 922,71 \$ plus les taxes applicables, soit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

Modifications Électricité (ME-01, ME-02, ME-03) / Projet de modification (PM-04) découlant de ME-02	Montants avant les taxes
Directive ME-01	2 291,72 \$
Directive ME-02	5 500,00 \$
Directive ME-03	5 621,40 \$
PM-04 découlant de ME-02	7 509,59 \$
Total avant les taxes :	20 922,71 \$

QUE les dépenses liées à l'avenant de modification numéro 3, soient imputables au règlement numéro 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 449-08-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SUIVI DES TRAVAUX – AVENANT DE MODIFICATION N^o 2

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance de l'avenant de modification n^o 2 préparé par la firme Jean Dallaire architectes, de même que des documents annexés en lien avec les directives de modifications;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont recommandées et approuvées par les professionnels au dossier, l'architecte Jean Dallaire et l'ingénieur Thomas Coulombe de DESSAU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise l'avenant de modification numéro 2 au contrat avec l'entreprise *Duotech construction inc.*, pour un montant de 16 625 \$ plus les taxes applicables, soit :

Modifications Électricité (ME)	Montant avant les taxes
Directive ME-04 -remplacement d'éléments de tuyauterie vétustes dans les salles de toilettes, niveaux 02 et 03	16 625,00 \$
Total avant les taxes :	16 625,00 \$

QUE les dépenses liées à l'avenant de modification numéro 2 soient imputables au règlement numéro 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 450-08-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – SUIVI DES TRAVAUX – AVENANT DE MODIFICATION N^o 3

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance de l'avenant de modification n^o 3 préparé par la firme *Jean Dallaire, architectes*, de même que des documents annexés en lien avec les directives de modifications;

CONSIDÉRANT QUE les modifications sont recommandées et approuvées par les professionnels au dossier, l'architecte Jean Dallaire et l'ingénieur Thomas Coulombe de DESSAU;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise l'avenant de modification numéro 3 au contrat avec l'entreprise *Duotech Construction inc.*, pour un montant de 4 378,55 \$ plus les taxes applicables, soit :

Projet de modification (PM-01)	Montant avant les taxes
PM-01 -refaire revêtement de gypse et isolation des murs extérieurs en raison des conditions de chantier (manque d'isolant, pare-vapeur en lambeaux)	4 378,55 \$
Total avant les taxes :	4 378,55 \$

QUE les dépenses liées à l'avenant de modification numéro 3 soient imputables au règlement numéro 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 451-08-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance du certificat de paiement numéro 1, préparé par *Jean Dallaire, architectes*, recommandant un paiement à l'entrepreneur *Duotech Construction inc* au montant de 68 475,57 \$ plus les taxes applicables, lequel tient compte de la retenue de 10 %, pour les travaux de réfection et de réaménagement de l'Édifice de La Matanie pour la période du 27 juin au 22 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE le contrat initial de 2 043 020,40 \$ avant taxes, le montant des travaux réalisés pour la période du 27 juin au 22 juillet 2011 soit 76 083,97 \$, duquel il y a lieu de déduire la retenue de 10 % de 7 608,40 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif recommande au Conseil de la MRC de Matane de procéder au paiement à l'entrepreneur *Duotech Construction inc.*, d'un montant 68 475,57 \$ plus les taxes applicables, soit 78 010,80 \$, pour les travaux de réfection et de réaménagement de l'Édifice de La Matanie pour la période du 27 juin au 22 juillet 2011;

QUE la dépense liée au certificat de paiement numéro 1, préparé par *Jean Dallaire, architectes*, est imputable au règlement d'emprunt numéro 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 452-08-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

CONSIDÉRANT les travaux de mises aux normes, de déplacement et de raccordement des équipements de climatisation requis en lien avec la modification de l'issue du côté de la rue Saint-Pierre;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont de la responsabilité du propriétaire de l'immeuble et la facture de 17 630,51 \$ plus les taxes applicables, duquel est déduit le montant de 3 398,80 \$ déjà versé en vertu de la résolution 138-03-11, soit un solde à payer de 14 231,71 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise le paiement à la firme *Batinord 422069 Canada inc.* du solde de 14 231,71 \$ plus les taxes applicables, soit un montant de 16 213,48 \$, imputable au règlement d'emprunt numéro 247-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 453-08-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – FACTURATION CFE

CONSIDÉRANT les factures du Centre financier en lien avec les travaux de démolition et de mise aux normes soit : facture n° 1 au montant de 8 313 \$ plus taxes et facture n° 2 de 21 460,80 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la résolution et la clause du bail signé entre les parties qui spécifie le montant de la contribution de la MRC de Matane pour les travaux démolition et mise aux normes, soit 24 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 24 500 \$ a été versé au CFE en paiement des factures 1 et 2 en conformité avec la clause du bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif maintient les modalités de la clause du bail et la contribution convenue de 24 500 \$ et mandate la directrice générale à en informer le Centre financier aux entreprises du Bas Saint-Laurent de Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 454-08-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – LOCAL VACANT AU 156, RUE SOUCY – MISE AUX NORMES - RENOVATIONS

CONSIDÉRANT la vacance du local anciennement occupé par l'école de conduite et la possibilité de faire effectuer les travaux de mise aux normes qui pourraient être requis pour isoler le local du corridor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif mandate la directrice générale afin de valider avec l'architecte quels sont les travaux requis et obtenir une estimation des coûts de l'entrepreneur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Facturation taxes 2010-2011 – locataires de l'Édifice de La Matanie

La directrice générale explique aux membres du comité quelle est la situation en lien avec la *Loi sur la fiscalité municipale*, suivant l'acquisition par la MRC de Matane de l'Édifice de La Matanie. En découle, la facturation de taxes municipales par la ville de Matane, directement aux locataires pour une partie de l'année 2010 et pour l'année 2011. Les membres du comité sont informés de l'impact de cette facturation en comparaison avec les montants facturés aux locataires (en sus du loyer) par le précédent propriétaire.

Les locataires doivent être informés de la distinction à faire entre le volet légal qui génère la facturation des taxes par la ville de Matane et le volet contractuel des baux de locations avec la MRC.

Le paiement du premier versement des comptes de taxes étant dû le 26 août 2011, les locataires devront effectuer le paiement pour éviter des frais additionnels. L'analyse du dossier sera poursuivie pour trouver une solution à cette situation.

Baux de location – clause affichage et stationnement

La directrice générale explique aux membres du comité quelle est la situation en lien avec les clauses des baux en vigueur et les modifications à faire en fonction des changements qui seront apportés par la réalisation des travaux.

Édifice MRC (145, rue Soucy) – Vente – orientations

Les membres du comité administratifs demandent de faire publier un avis annonçant le bâtiment à vendre dans les annonces classées du Journal Le Soleil.

RÉSOLUTION 455-08-11

ÉDIFICE MRC (145, RUE SOUCY) – PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 528-09-10 autorisant le remplacement du panneau de contrôle du système d'alarme incendie défectueux et non conforme et acceptant la soumission de Chubb EDWARDS, une société d'UTC Incendie & Sécurité pour le remplacement du panneau, la mise aux normes et la remise en opération;

CONSIDÉRANT la soumission de Chubb EDWARDS concernant le renouvellement du programme d'entretien préventif 2011 du système d'alarme incendie de l'Édifice de la MRC de Matane situé au 145, rue Soucy, pour un montant annuel de 384 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif accepte la soumission de Chubb EDWARDS concernant le renouvellement du programme d'entretien préventif 2011 du système d'alarme incendie de l'Édifice de la MRC de Matane situé au 145, rue Soucy, pour un montant annuel de 384 \$ avant les taxes pour une durée d'un (1) an :

- incluant les appels de service 24/24, 365 jours/année, et pièces de remplacement rendues défectueuses par l'usure normale et si toujours disponibles;
- excluant les accumulateurs et leur remplacement;

QUE la directrice générale soit est autorisée à signer les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 456-08-11

MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME POUR L'EMBAUCHE DU CANDIDAT RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE CONTRACTUEL DE CONSEILLER EN ENVIRONNEMENT ET COURS D'EAU EN REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 313-05-11 du Conseil autorisant l'affichage du poste contractuel de conseiller en environnement et cours d'eau, pour un remplacement de congé de maternité, et mandatant les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième rencontre du comité de sélection s'impose et que celle-ci se tiendra le 11 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

DE mandater monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, pour l'embauche du candidat qui sera recommandé par le comité de sélection, suite aux entrevues du 11 août 2011, pour le poste contractuel de conseiller en environnement et cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projet de règlement 218-3-2011 modifiant le règlement numéro 218-2003 et ses amendements déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats pour le compte de la MRC de Matane

Les membres du comité prennent connaissance du projet. Quelques modifications seront apportées et le projet révisé sera soumis au Conseil pour adoption.

Monsieur Claude Canuel, maire de la ville de Matane, quitte son siège. Il est 21 h 25

RÉSOLUTION 457-08-11

MANDAT POUR SUPPORT TECHNIQUE ET AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE DE SERVICES – GROUPE AIM – PROJET D'ÉTUDE DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG (PMVRMF VOLET II)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'étude du potentiel de développement récréotouristique de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, projet financé par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) volet II, la MRC de Matane souhaite retenir les services professionnels du Groupe Aménagement Intégré Multiressources (AIM), firme d'experts- conseil en gestion intégrée des ressources, pour réaliser le mandat suivant :

- Faire une validation des données récoltées en phase préliminaire par une exploration de la zone d'étude;
- Faire l'identification et la caractérisation des secteurs de la zone d'étude en lien avec leur potentiel de développement récréotouristique;
- Identifier, en collaboration avec le chargé de projet, les options de développement récréotouristique adaptées aux caractéristiques des secteurs de la zone d'étude;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QU'un budget de 5100 \$ taxes incluses est estimé pour les travaux;

CONSIDÉRANT l'éventualité d'ajouter les travaux suivants au mandat advenant la disponibilité budgétaire :

- Amorcer le traitement des données terrains en transférant celles-ci en format électronique;
- Collaborer avec le chargé de projet dans le traitement des données pour la rédaction du diagnostic du potentiel récréotouristique de la zone d'étude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise un budget maximal de 5 100 \$ taxes incluses, pour l'ensemble des travaux à être effectués par le Groupe AIM dans le cadre du projet d'étude du potentiel de développement récréotouristique de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

QUE la dépense est payée par le budget du projet de la MRC de Matane, financé par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) volet II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 458-08-11

MANDAT POUR SUPPORT TECHNIQUE ET AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE DE SERVICES – GROUPE NYCTALE – PROJET D'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROTECTION DE L'EAU À LA SOURCE POUR LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS (PMVRMF VOLET II)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'élaboration d'un plan de protection de l'eau à la source pour la municipalité de Les Méchins, projet financé par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) volet II, la MRC de Matane souhaite retenir les services professionnels du Groupe Nyctale, firme d'experts-conseil en gestion intégrée des ressources, pour réaliser le mandat suivant :

- Faire une visite des lieux susceptibles de présenter un rejet de contaminants et en faire une description avec les paramètres identifiés au préalable avec le chargé de projet. Ces lieux sont, sans être exclusifs, les carrières, les ponceaux, les exploitations acéricoles, les dépotoirs sauvages, les propriétés riveraines, les zones à risques de décrochement;
- Faire le prélèvement d'échantillons d'eau de surface à l'exutoire des sous-bassins versants du bassin versant de la rivière des Grands Méchins;
- Faire la caractérisation du substrat rocheux et des rives de la rivière des Grands Méchins avec les paramètres qui seront identifiés au préalable avec le chargé de projet;
- Amorcer le traitement des données par le classement et le transfert d'une partie de celles-ci en format électronique;

CONSIDÉRANT QU'un budget de 6 900 \$ taxes incluses est estimé pour les travaux;

CONSIDÉRANT l'éventualité d'ajouter les travaux suivants au mandat advenant la disponibilité budgétaire :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- Rencontrer les utilisateurs du bassin versant pour leur transmettre de l'information au sujet du projet en cours et faire de l'éducation sur la protection de l'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise un budget maximal de 6 900 \$ taxes incluses pour l'ensemble des travaux effectués par le Groupe Nyctale dans le cadre du projet d'élaboration d'un plan de protection de l'eau à la source pour la municipalité de Les Méchins;

QUE la dépense est payée par le budget du projet de la MRC de Matane, financé par le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) volet II,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Yvan Côté, maire de la municipalité de Sainte-Paule, quitte son siège. Il est 21 h 35

RÉSOLUTION 459-08-11

AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL AVEC GUIMONT, DIANE ET ALS.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane souhaite procéder à l'installation de panneaux d'accueil aux entrées du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité ont pris connaissance de l'entente intervenue afin d'installer un panneau de la MRC à la limite Est du territoire, un peu avant les limites de la municipalité de Les Méchins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la signature d'un bail de location avec Guimont, Diane et als., représentée par madame Claudette Guimont, pour un espace situé au nord de la route 132 sur le lot numéro 46-A-P du rang 1 du cadastre du Canton de Romieu, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, d'une durée d'un an commençant le 1^{er} août 2011 jusqu'au 31 juillet 2012, renouvelable tacitement pour une même période, en contrepartie d'un loyer annuel de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossier – Service génie civil – orientations

Dans le cadre du projet de mise en place d'un service de génie civil, trois ressources sont à prévoir : Ingénieur en génie civil, technicien en génie civil et technicien en eaux. Une résolution devrait être adoptée lors de la séance du 17 août pour autoriser le dépôt d'une demande au PIQM volet 3.

RÉSOLUTION 460-08-11

DOSSIER PLAINTÉ – TRANSPORT ADAPTÉ – ORIENTATIONS

CONSIDÉRANT la lettre recommandée adressée au transporteur en 10 mai 2011 en lien avec une plainte déposée par l'ADHG;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT les représentations de monsieur François Blais, représentant du transporteur concernant le suivi proposé à la demande de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif accepte la proposition du représentant du transporteur d'imposer une mesure disciplinaire au conducteur concerné et de lui faire signer un engagement écrit mentionnant clairement les conséquences en cas de manquement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 461-08-11

QUAI LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont requis pour rendre sécuritaire l'utilisation du quai fédéral de Les Méchins et l'importance de cet infrastructure pour l'économie de la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande à l'effet que la MRC de Matane soit porteur du dossier afin de faire le demande d'intervention au niveau du gouvernement du Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif recommande au Conseil de la MRC de Matane que le dossier soit traité au niveau régional et que la MRC de Matane en soit porteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

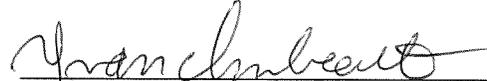
Orientations et discussions – séance du 17 août 2011 – projet d'ordre du jour.

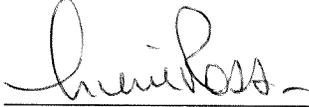
PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 462-08-11

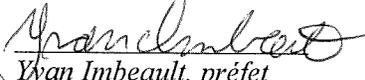
Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvan Imbeault
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Yvan Imbeault, préfet